Ça commence à m'énerver...

## Je bosse plus que prévu

Pas question de travailler pour les beaux yeux de la boîte : comment faire valoir mes heures sup?

Que dit votre contrat? Il précise notre temps de travail et notre paye. On peut avoir signé pour 35 heures ou, par exemple, un forfait annuel incluant d'éventuelles heures supplémentaires. Leur nombre est alors prévu. En cas de décalage entre nos heures travaillées et ce qui nous est payé, on alerte notre boss ou le service RH. On peut aussi en parler aux représentants du personnel. Faute de badgeuse, on collecte des preuves en notant ses heures et en gardant les mails confirmant notre planning.

Comment rétablir l'équilibre? Les heures supplémentaires nous sont dues même si l'employeur ne nous a pas explicitement demandé de les faire. Pour les tribunaux, cela découle de la charge de travail qu'il nous a confiée. On demande à régulariser notre situation et qu'à l'avenir elles soient payées avec la majoration due ou compensées par un repos. Si on dépasse notre planning chaque semaine du même volume horaire, on peut négocier un avenant pour passer à un forfait plus adapté.

Etsile ou la boss ne veut rien entendre? On envoie une lettre recommandée pour l'aviser de notre intention de saisir les prud'hommes tout en se disant prêt à trouver un accord amiable. Si on a accumulé beaucoup d'heures non rémunérées, il peut être condamné pour travail dissimulé! S'il ne se montre pas conciliant, on engage une procédure. En attendant, on s'en tient scrupuleusement aux horaires prévus.



## LE SACINTELLIGENT

Idéal pour les travailleuses nomades qui veulent transporter ordinateur et tablette en toute sécurité, ce sac connecté nous alerte si on oublie de le fermer ou si quelqu'un tente de l'ouvrir à notre insu.

L'application reliée permet de le localiser en cas de perte. ● E-Zip, à partir de 119,90 € chez bureau-vallee.fr



## Freelance, j'ai pas le droit à la cantine?

Aïe... certains avantages peuvent être réservés aux salariés de l'entreprise.

Une question de statut. Freelance, on est prestataire, pas salariée. La cantine et les autres avantages nous échappent donc, même si notre mission est de longue durée. En pratique, le restaurant d'entreprise nous sera rarement interdit, mais on paiera plus cher faute de bénéficier de la subvention employeur.

On peut s'arranger. Si on est dans les locaux et sans aucune solution pour déjeuner, on peut négocier avec les RH pour profiter de la cantine. De plus en plus d'entreprises sont attentives à l'accueil de leurs travailleurs indépendants. Mais la solution réside

plutôt dans l'obtention de tarifs adaptés à nos charges, notamment de repas, lors de la négociation du contrat commercial. Sans insister sur nos problèmes pratiques, on met l'accent sur la valeur ajoutée de nos services: on sera en position de force pour justifier nos prix. On s'assure aussi de rester libre de l'organisation de notre travail. Si une présence continue est nécessaire sur une certaine durée, c'est un contrat de travail temporaire que doit proposer l'entreprise diente pas une mission de freelance.

MERCI À HIND ELIDRISSI DE WEMIND ET À JOHANN OUAKI DE SOTØ ET AUTEUR DE « TU VAS AIMER ÊTRE FREELANCE »

PAR MARION PERRIER